

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001125888	1ere Gachée: 07:50 (1)		Date: 02/03/2026	reap260226085140		Zone: TRANSPORT TOI	
	Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 85 70 30				
client: 410389 chantier: 038927	COSSU		3 RUE ROBERT DELLOYE ZA 2		M86 8x4 ROUXEL BER		
	Champagne Bremont		13 rue du clos 06.10.24.94.04 51150 Ambonnay		M86 BERKOUK		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:25	température: vitesse du vent: validité:
						X en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton NJB253A280		désignation(6)(8) BPS	certification XF1		classe d'exposition(3) CL 0,40	consistance(7) S3	Dmax Dm20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) C25/30		Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP			PRE 5480/4700			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1